

Bilan sur les engagements du Pacte Territoire Santé

SERVICE DE L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Des tensions sur la démographie des MG

- Selon l'Ordre des médecins, au 1er janvier 2015, paca a la plus forte densité médicale de France avec 352 médecins pour 100 000 habitants, mais cela ne nous met pas à l'abri de difficultés.
- En 2014, Paca est la région qui a enregistré la plus forte proportion de médecins libéraux sortants et la région PACA se positionne au troisième rang des régions qui enregistrent les plus fortes baisses de densité médicale.
- <u>La baisse des effectifs concerne particulièrement les médecins</u> <u>généralistes</u>. La région est passée de 126,6 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants en 2007 à 106,9 actuellement, soit une perte de 14,2 % de ses médecins généralistes libéraux ou mixtes entre 2007 et 2015 (source Atlas de la démographie médicale du CNOM, 2015).
- La conjonction d'une baisse significative et d'une répartition très hétérogène des effectifs explique que certains territoires infra départementaux soient en difficulté.

Démographie des MG : quels leviers ?

- Des départs accélérés liés à la pyramide des âges : des difficultés apparaissent dans des territoires où elles n'étaient pas attendues :
 - Nord Vaucluse : Bollène, Orange
 - Centre Vaucluse : Cavaillon, Gordes
 - Est des BdR : Tarascon,
 - Centre Var : Brignoles...
- Il y a donc bien un défi de la démographie médicale libérale à relever, nécessitant une politique active.
- Leviers possibles :
 - Le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles (voire centres de santé)
 - Les incitations financières : zonage, PTMG et autres mesures du pacte territoire santé
 - L'accueil d'internes en MG dans les territoires fragilisés (reconnus officiellement ou non)

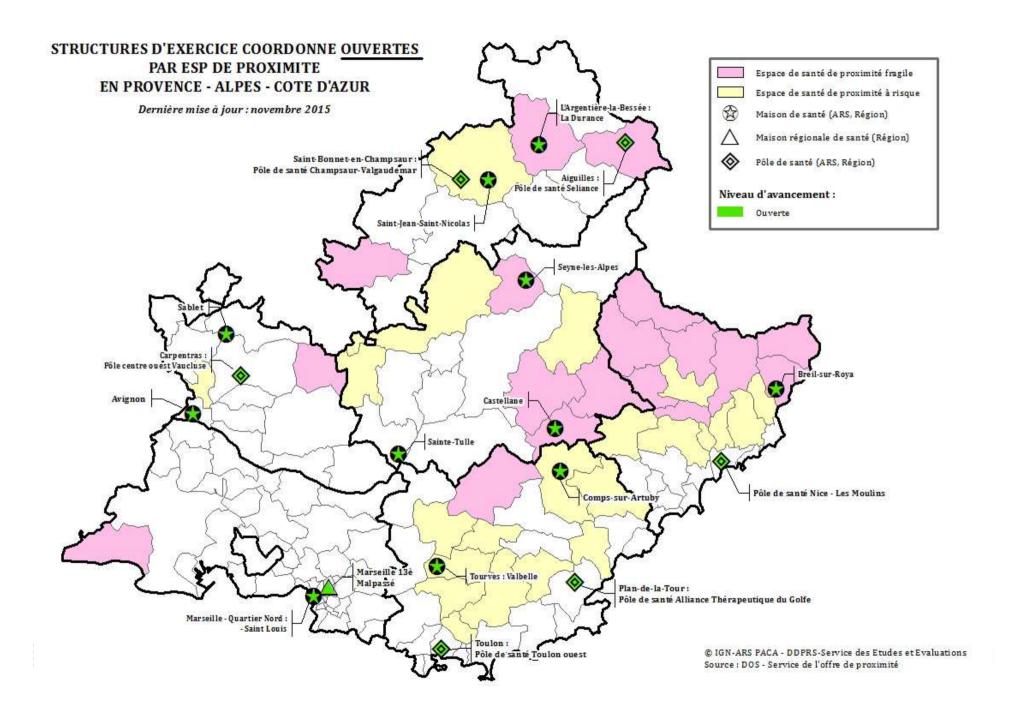
Développement des Structures d'exercice coordonné (maisons, centres, «pôles »)

 17 MSP mono site et multi sites ouvertes avec labellisation du projet de santé par le DGARS, une trentaine de projets en cours, 10 à15 pouvant aboutir en 2016

– Pour 2016 :

- Poursuite soutien à l'accompagnement de projets par des centres ressources expérimentés (ORU, FEMAS) et développement de la collaboration avec l'URPS-ML
- Objectif de 10 nouveaux projets présentés en comité techniques régional
- Contribution au développement des communautés professionnelles territoriales de santé, à partir des pôles déjà labellisés et autres initiatives et dynamiques territoriales identifiées

N.B partenariat avec le Conseil régional à préciser



Développement des Structures d'exercice coordonné (maisons, centres, «pôles »)

- Sur un versant qualitatif :Professionnalisation des équipes sur l'exercice coordonné :
 - Formation à la coordination : déclinaison de la <u>matrice de maturité en</u> soins primaires
 - Règlement arbitral des structures ambulatoires : premières évaluations prévues, entrée de nouvelles structures...
 - Prévention en maisons de santé (appel à projet) et développement
 ETP en SEC en lien avec la direction santé publique
 - actions FEMAS : accompagnements, mais aussi préaccompagnements et évaluation de la fragilité de certains territoires, journée prévue en novembre 2016

La nécessaire coordination des acteurs institutionnels

- Création d'un comité technique régional de la CCOP, coprésidé par l'ARS, la Région et la Préfecture de Région.
- Ce comité est composé de l'ARS, la Région et la Préfecture de Région et de département, l'ordre des médecins (niveau régional et départemental), l'URPS, l'Assurance Maladie. Sont également conviés les conseils départementaux et /ou mairies.
- Il auditionne les porteurs de projet suite à une pré-instruction réalisée par les DTARS en fonction de critères d'éligibilité :
 - Nécessité parmi les professionnels de santé d'un groupe leader ou d'un leader avec au minimum 2 médecins et un auxiliaire médical
 - Estimation des besoins de santé de la population et des ressources du territoire (diagnostic territorial)
 - Recensement des professionnels de santé, des capacités immobilières, des équipements, ébauche d'organisation (secrétariat/multi sites...)

La nécessaire coordination des acteurs institutionnels

- Ce comité se prononce sur :
- √ l'accompagnement méthodologique à l'élaboration du PDS et son suivi par un des centres ressources mobilisés par l'ARS et/ou la Région (ORU PACA, FEMASPACA, ORS PACA, CRES PACA)
- ✓ l'octroi d'aides à l'investissement

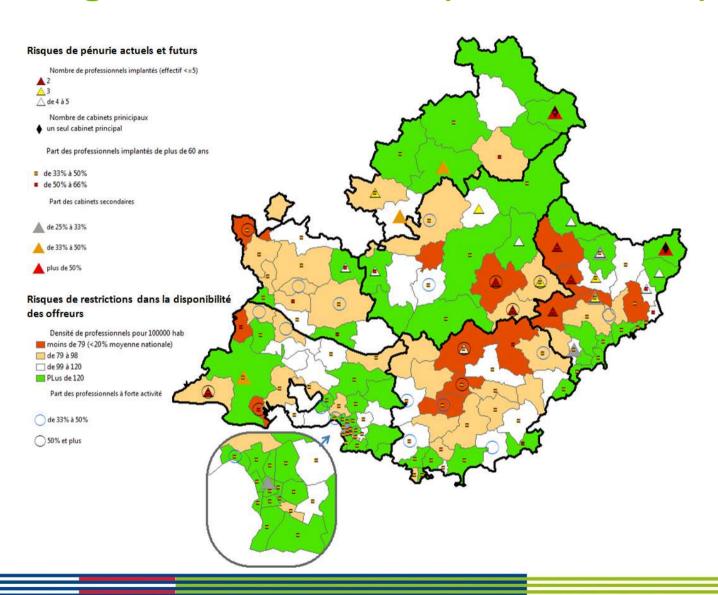
>> Bilans quantitatif et financier

- Depuis 2010, le comité s'est réuni 10 fois et a permis :
- ✓ L'accompagnement de 41 projets de maisons/pôles de santé par un des centre ressource
- ✓ Le soutien à l'investissement de ces projets

Incitations financières : la question du zonage

- Le découpage des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou des difficultés spécifiques d'accès aux soins date de 2012.
- Une révision avait été entreprise dans le cadre d'une révision du SROS ambu (PRS 1) donc avec des contraintes fortes: 65 000 personnes en territoires fragiles, mais possibilité de définir des zones complémentaires « à risque »
- Le travail a été retardé par le calendrier parlementaire de la loi de modernisation du système de santé (LMSS).
- Désormais il faut travailler dans le cadre défini par la LMSS.

Fragilité des territoires (données 2014)



Incitations financières

- Aides prévues par le pacte territoire santé (diapo suivante)
- Aides conventionnelles :
 - Option démographie (aide à l'activité et à l'investissement)
 - Option santé solidarité territoriale (aide à l'activité)
- Défiscalisation des revenus de la permanence des soins en territoire fragile (60j /an)

Pacte territoire santé

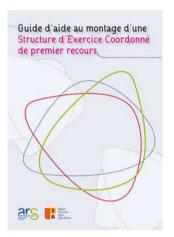
- Contexte : Dispositif lancé fin 2012 par la ministre pour lutter contre la désertification médicale
- Méthode : 12 engagements à décliner dans les régions
- Résultats 2015 :
 - PTMG: 19 contrats à fin 2015
 - Ouverture de la PAPS V2 et création d'une page facebook



Pacte territoire santé

- Elaboration de 2 guides :
 - Guide d'aide à l'installation des médecins
 - Guide d'aide au montage de structure d'exercice coordonné





• Objectifs 2016:



- Diffusion de ces 2 guides au plus près des professionnels (fac de médecine, internes...)
- Nouveaux dispositifs PTMA, PIAS à promouvoir en 2016 :
 - PTMA: s'adresse aux médecins déjà en exercice, avantage sociaux en cas de maternité ou de paternité
 - PIAS : aide à l'activité et à l'investissement. Zones à définir après consultation de la CSOS (territoire fragile + densité < 100/km² + temps > 30 mn d'un service d'urgences ...)

La mise en œuvre du Pacte Territoire Santé

>> Soutien à la coordination des pôles de Santé en 2014 et 2015

>>Soutien et développement des Centres de Santé

- Renouvellement du soutien à la coordination pour le développement de la coordination au sein de 4 centres de santé du GCM
- Soutien au financement de matériels médicaux de certains centres de santé (expl: rétinographe)

>> Télémédecine en ambulatoire

- Dépistage rétinopathie diabétique → Opérationnel à Gardanne au sein d'un CDS en lien avec la le service ophtalmologie de la Timone
- Téléradiologie → Opérationnel (AP-HM ,Martigues, Aubagne Grand conseil de la mutualité (Berre-Fos port St louis) CH Orange. Déploiement régional prévu .Entrée en usage progressif

La mise en œuvre du Pacte Territoire Santé

>> 12 Protocoles de coopération autorisés

Adhésions d'équipes pour les protocoles suivants (soins de ville) :

- ASALEE: travail en équipe infirmièr(e)s délégué(e)s à la santé populationnelle & médecins généralistes pour l'amélioration de la qualité des soins et l'allocation optimisée de la disponibilité des "professionnels de santé" sur le territoire concerné
- Suivi de patients diabétiques traités par insuline munis d'un carnet glycémique électronique et surveillés par télémédecine avec prescriptions et soins par l'infirmier
- Protocole de coopération entre ophtalmologiste et orthoptiste : transfert par l'ophtalmologiste de la prescription médicale des actes dispensés par l'orthoptiste
- Dépistage de la rétinopathie diabétique par électro rétinographie par les orthoptistes

Le lien ville-hôpital

Les questions à se poser :

- En quoi les établissements peuvent-ils être un soutien à la médecine de ville?
 - Mise à disposition de PH pour des consultations spécialisées dans des structures ambulatoires
 - Contact expert en télémédecine
 - **–** ...
- Comment la médecine de ville peut-elle assumer pleinement sa mission et permettre aux établissement de se centrer sur leur cœur de métier ?
 - Gérer des situations complexes à domicile
 - S'impliquer dans des suites de chirurgie (ambulatoire)...

Le lien ville-hôpital

Des outils prévus à au moins 2 niveaux dans LMSS :

- Plateformes territoriales d'appui à la prise en charge des parcours de santé complexes
 - Interviennent notamment pour la prévention des hospitalisations inutiles et pour faciliter les sorties d'hospitalisation
 - Attente d'un décret
- Communautés professionnelles territoriales de santé
 - Professionnels de santé regroupés, sous la forme d'une ou plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs de 1^{er} ou 2nd recours, et d'acteurs médico-sociaux et sociaux, concourant à la réalisation des objectifs du PRS.
 - Projet de santé qui précise notamment le territoire d'action